

Livret d'accueil du patient

1- Qu'est-ce qu'une MSP ?

Une Maison de Santé Pluriprofessionnelle ou pluridisciplinaire est une structure permettant un mode d'exercice collectif pour les professionnels de santé libéraux (médecin, infirmier, kiné, ergothérapeute, chirurgien-dentiste, pharmacien, biologiste, orthophoniste, sage-femme, orthodontiste ...). Les professionnels de santé adhérents sont installés dans le bâtiment socle, mais aussi dans des cabinets répartis sur le bassin de vie mendois. Nous exerçons au sein d'un bâtiment commun (à venir), ou chacun dans notre cabinet, sur un territoire correspondant au bassin de vie mendois ainsi que celui de Saint-Etienne du Valdonnez.

Les professionnels de santé adhérents de la MSP se sont engagés à respecter le projet de santé d'exercice coordonné défini par la structure, et par les obligations données par le code de santé publique en 2007. La MSP conclue avec l'Agence Régionale de Santé et la CPAM un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens préalablement aux versements d'aides financières par la CPAM et l'ARS, le cas échéant.

Le but de notre structure est de faciliter l'accès aux soins des patients du bassin de vie mendois, de coordonner leur prise en charge, de développer les actions de prévention, de développer la télémédecine, d'être attractif pour l'installation de nouveaux professionnels de santé, et de permettre le développement de consultations spécialisées.

2- Réunion de concertation professionnelle

Chaque mois, nous nous réunissons afin de partager nos points de vue au sujet du dossier de certains de nos patients, et notamment au sujet de nos difficultés, de nos interrogations, et des différentes possibilités envisageables. L'éclairage pluridisciplinaire apporté permet d'enrichir et d'améliorer la prise en charge de nos patients.

Dans ce but, nous sommes amenés à partager les informations médicales confidentielles de nos patients, au moyen d'un logiciel professionnel partagé et sécurisé, et pendant des réunions de coordination.

Nous vous rappelons que les professionnels de santé sont liés par le secret professionnel, et que les informations révélées et débattues en réunions ne sont jamais divulguées en dehors de ce contexte professionnel. Le personnel non médical de la MSP n'a pas accès à ces informations.

3- Protection des données

Il vous est possible de signaler à votre médecin votre refus sur ce point si vous souhaitez garder ces informations confidentielles, et non partagées avec les autres professionnels de santé.